

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 avril 2009

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES OUTRE-MER - (n° 1579)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 397

présenté par  
MM. Fruteau, Jalton, Lurel, Cahuzac  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL****AVANT L'ARTICLE 17, insérer l'article suivant :**

Les crédits de la ligne budgétaire unique constituent le socle privilégié pour le financement de la construction de logements sociaux dans les départements d'outre-mer.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet d'affirmer que la ligne budgétaire unique constitue le socle privilégié du financement de la construction de logements sociaux dans les départements d'outre-mer.

Il entend également inscrire dans le projet de loi les engagements pris par Monsieur le secrétaire d'Etat chargé de l'outre-mer à l'occasion de son audition devant la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale le 25 mars dernier. Au cours de cette audition, il avait indiqué qu'il serait favorable « à la sanctuarisation de la LBU et [qu'il] acceptera[t] un amendement qui la garantira. »

Par ailleurs, cet amendement complète également d'autres amendements relatifs à la sanctuarisation et à la pérennisation des ressources budgétaires de la LBU présentés par le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen.